

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

Etaient présents : Claude ALAUZET, Jean Marie BRU, Jean CAPEL, Bernard CAZES, Marie Pierre CUQ, Emilie GAYRAUD, Claudine GOUJARD, Danièle MERANDON, Sylvain MONTADE, Jérôme TIERS

Absent : Sébastien JUERY, excusé, avait donné pouvoir à Mr Sylvain MONTADE.

Ordre du jour :

- Vote compte rendu Conseil Municipal du 11 Avril 2016
- Décision modificative Budget Eau et Assainissement
- Décisions modificatives Budget Communal
- Tarif de la cantine à partir du 1er septembre 2016
- Proposition de participation mutuelle des agents
- Toiture sacristie de l'Eglise Melvieu
- Participation communale aux travaux voirie de la Communauté de Communes
- Délibération sur le Schéma de développement du photovoltaïque au sol
- Salle des fêtes de Saint Victor
- Questions diverses

Madame Mariette LECLAIRE nous fera part de ses investigations en matière d'archéologie.

Secrétaire de séance : Mérandon Danièle

Vote du compte rendu du 11 Avril 2016

Voté à l'unanimité

Décision modificative Budget eau et Assainissement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux d'assainissement étant terminés, les frais d'études payés en 2013, 2014 et 2015 peuvent être intégrés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'intégration de ces travaux.

Décisions modificatives Budget Communal

- Le SIVOM a fait parvenir à la Commune des certificats de fin d'opération suite à des travaux sur son territoire. Pour intégrer ces travaux, il est nécessaire d'ouvrir des crédits en dépenses et en recettes dans la section investissement.
- Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en 2015 la Commune doit payer le solde des travaux effectués par le SIVOM concernant les aires touristiques. Ces dépenses ayant été affectées en fonctionnement au lieu d'investissement Mr le Maire propose de modifier cette écriture en diminuant la section de fonctionnement de 7000 € et en augmentant la section investissement de 7000 €.
- Augmentation de la somme allouée au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. 12 970 € en 2015, 19 294 € en 2016 soit une augmentation de 48,76 %.

Approuvées à l'unanimité

Tarif de la cantine à partir du 1^{er} septembre 2016

Monsieur le maire informe le conseil municipal du courrier reçu en date du 03 juin 2016 par le Groupement des Terres Rouges (prestataire des repas de la cantine) concernant la revalorisation du prix du repas à compter du 01 mai 2016.

Il propose au conseil municipal de se prononcer pour une augmentation du prix du repas. Après discussion, il a été décidé d'augmenter les tarifs du repas de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2016 comme suit :

- Tarif enfant : 2,80 € (avant 2.75 €)
- Tarif adulte : 3,00 € (avant 2.95 €)

Proposition de participation mutuelle des agents

Le Maire rappelle au Conseil que conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales et établissements ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque santé et/ou prévoyance.

Après discussion, la décision est reportée ultérieurement.

Toiture sacristie de l'Eglise Melvieu

A cause des intempéries de ces dernières semaines, la toiture de la sacristie de l'église de Melvieu a été endommagée. De l'eau s'écoule à l'intérieur et abîme les objets à l'intérieur.

Des devis sont en cours afin de réparer la toiture.

Participation communale aux travaux voirie de la Communauté de Communes

La mairie envisage de goudronner le parking Malaterre de St Victor.

La Communauté de Communes participe à hauteur de 50 % des travaux.

Aujourd'hui ces travaux s'élèveraient à 10 890 €. La participation de la commune serait donc de 5445 €.

Le conseil municipal après discussion accepte la participation à hauteur de 50% des travaux mais décide de prendre contact avec la Communauté pour affiner le détail financier des travaux.

Monsieur Capel fait un bilan de la réunion de la communauté de communes du 16 juin 2016 à Saint Rome de Tarn à laquelle il a assisté. Les comptes rendus sont affichés et communiqués directement aux conseillers mais il attire l'attention du conseil municipal sur deux sujets importants :

Le premier tel que défini à l'ordre du jour : « ZAC (zone d'aménagement concerté) Viaduc II – approbation programme des équipements publics ». Le projet d'extension de la ZAC Millau-Viaduc se divise en deux parties situées à l'Ouest de l'A75 et de part et d'autre de la RD 911 sur approximativement 78 ha. Ce projet d'extension est découpé en 4 phases successives d'extension sur une période de 20 ans.

Il rappelle le montant global du projet : 15,46 millions d'euros. La communauté de communes de la Muse et des Rases du Tarn est partie prenante en investissement à hauteur de 30%, les 70% restants à la charge de la communauté de communes de Millau.

Notre communauté de Communes aura-t-elle la capacité financière de supporter une telle opération ?

Certes des terrains pourraient être vendus dès 2021 sachant qu'une déclaration d'utilité publique est en cours, d'autres zones sont en voie de réalisation (St Georges de Luzençon, La Cavalerie etc...). Nous aurons des retombées économiques et financières mais quand et pour qui ? M. le Maire a demandé que soit réalisée une étude prospective financière sur ce sujet et s'est abstenu au niveau du vote acquis cependant à la majorité.

Deuxièmement : Une étude sur la fiscalité. La communauté de communes est actuellement financée par une fiscalité additionnelle : l'étude porte sur la fiscalité unique sur laquelle nous devons « réfléchir ». M. le Président de la Communauté de Communes a dit que ce genre de décision devrait être adopté à l'unanimité.

M. le Maire a précisé que l'acceptation de la demande d'étude ne constitue en rien à un engagement pour le passage à la fiscalité unique.

Délibération sur le Schéma de développement du photovoltaïque au sol

Des zones de développement du photovoltaïque au sol vont être définies sur le document du SCOT (schéma de cohérence territoriale) établi par le Parc Naturel Régional des Grands Causses. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis.

Compte tenu du fort développement de type industriel sur notre commune les nuisances sont nombreuses sur notre territoire. Afin de les limiter, de préserver un minimum d'environnement naturel et de continuité dans les zones agricoles le conseil municipal à l'unanimité décide de refuser que soient implantées sur la Commune des zones photovoltaïques au sol, zones dégradées ou non dégradées, d'autoriser les administrés s'ils le désirent à mettre des photovoltaïques seulement sur les toitures, demande à ce que le Parc Naturel Régional des Grands Causses prenne en compte dans l'élaboration du SCOT la décision du Conseil Municipal de refus du photovoltaïque au sol quelle que soit la nature de la zone concernée.

Salle des fêtes de Saint Victor

La chaudière de la salle des fêtes de Saint Victor étant en panne, plusieurs devis ont été demandés pour la changer.

Après discussion, le conseil municipal avec 10 voix pour et 1 contre décide de changer la chaudière de la salle des fêtes.

Questions diverses

- Fête de St Victor : 18 juillet 2016
- Ralentisseur à la Combe : Plusieurs conseillers sont déçus par les travaux réalisés à la Combe. Nous prendrons contact avec Monsieur Laurent Carrière du Conseil départemental pour mieux sécuriser la traverse de Melvieu.

La séance est levée à 16h00